



## Agro – Météo

Source : Météo France

### Météo passée

Du 01/08/20 au 25/10/2020

Σ des T°c moy = 1436 °C (Nevers)  
Cumul pluies = 184 mm (Nevers - Clamecy)  
198 mm (Prémery)

### Tendances à venir



Temps mitigé. Retour du soleil en fin de semaine et début de semaine prochaine.

Station de Nevers-Marzy

Météo du 19/10/20 au 25/10/20				Cumul pluvio.	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Septembre	Octobre
0 °C	25 °C	14 °C	30 mm	57 mm	108 mm

Station de Clamecy

Météo du 19/10/20 au 25/10/20				Cumul pluvio.	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Septembre	Octobre
0°C	24°C	14°C	42 mm	57 mm	108 mm



## Sommaire



### Implantation des cultures d'hiver

- Semis des céréales d'hiver
- Semis des associations céréales / protéagineux
- Semis des protéagineux
- Fertilisation des céréales



### Infos réglementaires

- Broyages des cannes de maïs / sorgho / Tournesols

## Semis des céréales d'hiver

- Les pluies des dernières semaines ont été favorables à la germination des repousses de céréales et des graminées.
- Les années précédentes, les céréales (orge, blé, avoine et seigle) ont subi de fortes pressions ravageur. Les plus problématiques sont la cicadelle *Psammotettix alienus* et/ou le puceron *Rhopalosiphum padi* qui sont vecteurs de virus



Photo CA58 le 09/10/20

*Rhopalosiphum padi* de couleur vert très foncé reconnaissable à la zone rougeâtre à l'arrière de l'abdomen. Principal espèce de pucerons vecteur de la JNO



Photo CA58 le 26/10/20

*Psammotettix alienus*: tête triangulaire reconnaissable à la zone rougeâtre à l'arrière de l'abdomen. Espèce de cicadelle responsable de la maladie des pieds chétifs.



Pieds sains // pieds virosés // pieds sains



Photo archivesCA58

Les symptômes seront différents selon la céréales en place. Un jaunissement des plantes malades reste le plus fréquent mais il est également possible de trouver des pieds qui rougissent et finalement qui disparaissent: c'est notamment le cas sur l'avoine. La pression induite par ces ravageurs peut à plus long terme impacter le rendement en fonction de la précocité les attaques.

**Pour contrer l'installation de ces insectes dans les parcelles, le décalage de la date de semis est à privilégier**

Espèces	Densités de semis
Grand épeautre*	180 – 200 kg / ha
Avoine*, seigle, triticale	350 – 400 grains/m <sup>2</sup>
Blé tendre	450 – 500 grains / m <sup>2</sup>

**\*Pour le grand épeautre et l'avoine, ne pas semer trop dense pour favoriser le tallage.**

## Semis des associations céréales / protéagineux

- De nombreuses céréales ou protéagineux peuvent être associés pour créer une meilleure adaptation au sol. Plusieurs points doivent être vérifiés :
  - Les maturités doivent concorder (ex : triticale + pois protéagineux)
  - L'agressivité de certaines espèces (avoine) ne doit pas défavoriser le développement des autres
  - Les besoins de chaque espèces
 Un semis tardif accentue le décalage de maturité entre céréales et pois. Le mélange permet également de limiter le développement des maladies.

Association d'espèces	Densité de semis (kg/ha)	Remarques
Pois + Céréales (BTH ou Triticale)	50 + 80	Semer de mi-octobre à mi-novembre à 4cm de profondeur
Féverole + Céréales (en deux passages)	45 + 80	Semer d'abord la féverole à 7 cm de profondeur puis la céréales courant novembre



## ➤ Semis des protéagineux

- Semer dans un sol réchauffé permettra un départ rapide du pois ou de la féverole. Cependant, les cultures ne doivent pas être trop développées pour limiter le risque de gel: l'objectif étant d'obtenir des pois à 2 feuilles.

Espèces	Densité de semis (grains/m <sup>2</sup> )
Féverole	55
Pois protéagineux	90 - 100

**Le semis pourront donc débuter dès que les conditions de réessuyages des parcelles seront optimales. Pour les grains bruchés, ne pas hésiter à compenser les pertes à la levée à hauteur de 10%. La profondeur et la densité de semis peuvent également varier selon les types de sols. Le roulage des protéagineux après le semis peut permettre d'homogénéiser les levées.**

## ➤ Fertilisation des céréales

- Dans le département de la Nièvre, 65% des communes se situent en zone vulnérable donc soumises à la Directive Nitrates. Dans ce cadre, l'épandage de fumiers (ruminants, porcins, équins) et composts d'effluents d'élevage (fertilisants type 1) est interdit sur les parcelles de cultures annuelles du 15 novembre au 15 janvier.

L'épandage de fientes de volailles, déjections animales sans litières, digestats bruts de méthanisation (fertilisants type 2) est interdit du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 janvier sur les cultures annuelles.

### Fertilisants de type 1

OCCUPATION DU SOL	TYPE D'EFFLUENT	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS à JUIN
Sols non cultivés		ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
Cultures implantées à l'automne y compris colza		ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
Cultures implantées au printemps sans CIPAN ni dérobée	FCNSE et CEE	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
	Autres types 1	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou une culture dérobée	FCNSE et CEE	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
	Autres types 1	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
Prairies implantées depuis plus de 6 mois		ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
Vignes		ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ
Autres cultures (cultures pérennes maraîchères, porte-graines...)		ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ	ⓐ

ⓐ Épandage interdit de 20 jours avant la destruction de la CIPAN, du couvert végétal en interculture ou la récolte de la dérobée et jusqu'au 15/01

ⓑ Épandage interdit du 01/07 à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou de la dérobée et de 20 jours avant la destruction de la CIPAN ou la récolte de la dérobée et jusqu'au 15/01

ⓒ Épandage autorisé à compter des vendanges

## Fertilisants de type II

Sols non cultivés
Cultures implantées à l'automne (autres que colza)
Colza implanté à l'automne
Cultures implantées au printemps sans CIPAN ni dérobée
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou une culture dérobée
Prairies implantées depuis plus de 6 mois
Vignes
Pépinières (forestières et ornementales), horticulture, vergers
Cultures maraîchères
Autres cultures (cultures pérennes, porte-graines, ...)

① Épandage interdit sur maïs en Haute-Saône et le Territoire de Belfort

JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DEC JAN FEV MARS à JUIN

								①	
Épandage interdit du 01/07 à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou de la dérobée et de 20 jours avant la destruction de la CIPAN ou la récolte de la dérobée et jusqu'au 31/01									
								②	
sauf effluents viti-vinicoles après vendanges									

② Épandage interdit en Haute-Saône et le Territoire de Belfort



### Infos réglementaires

#### ► Broyages des cannes de maïs / sorgho / Tournesols

Les larves de pyrale hivernent à l'abri à la base des cannes de maïs. Sur les parcelles impactées par le ravageur cet été, il est important de broyer et enfouir les résidus dans les 15 jours après récolte pour réduire le stock de larves et limiter ainsi la pression du ravageur l'année suivante.

Pour rappel  
dans le cadre de la directive nitrate, en zone vulnérable, cette pratique (broyage et enfouissement des cannes dans les 15 jours après récolte) est obligatoire en interculture longue derrière maïs grain, sorgho et tournesol.

TechNiebio  
chambre d'agriculture de la nièvre

Retrouvez toutes nos observations sur

facebook.

### Vos interlocuteurs

#### Des conseillers à votre écoute

**Judith NAGOPAE**  
Animation Agriculture Biologique  
Expérimentation  
06 85 04 15 03

**Noémie SANSOIT**  
Coordination Agriculture Biologique  
07 86 73 08 37

**Philippe JAILLARD**  
Installation et référent technico-économique en Agriculture Biologique  
07 88 19 83 02

ID'bio  
Vous INFORMER et DEVELOPPER avec vous  
VOTRE PROJET BIO

Avec le soutien financier de :



Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE